

**ARRETÉ DE LA MAIRE**

N° 2025-074

Nos réf : SR/HG

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,****ARRETONS**

Article 1 : Monsieur GROSCLAUDE Kevin, président de l'association « l'Amicale de Pétanque Bavanaise » organise un « Concours de pétanque ». Cette manifestation se déroulera le dimanche 17 août 2025 de 11h00 à 20h00 sur la place des fêtes de Bavans 25550.

Article 2 : Le parking du marché pétanque sera fermé et le stationnement sur le site sera interdit à compter du vendredi 15 août 2025 à 16h00 au dimanche 17 août à 24h00 sauf services et personnes autorisées (Marché, Membres association de pétanque Bavanaise).

Article 3 : Les ateliers municipaux baliseront la zone de manifestation à l'aide de panneaux annonceurs de stationnement interdit. Des barrières de type Vauban interdiront l'accès au parking et seront mises en place par les ateliers municipaux. Le nettoyage de la voie publique sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : La maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des ateliers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 04 août 2025**La Maire,****Sophie RADREAU**

Notifié à l'intéressé le : 04 août 2025
Publié sur site internet le : 04 août 2025

**Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS****Tél. 03 81 96 26 21****E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr**